

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 51 (1913)
Heft: 33

Artikel: Les armoiries et les couleurs de Lausanne
Autor: Mérine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-209734>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

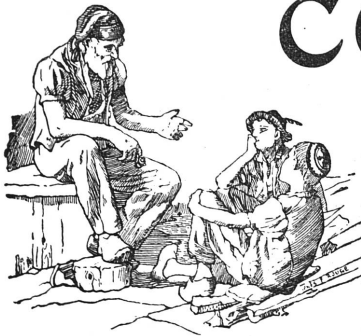
CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasensteïn & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



Sommaire du N° du 16 août 1913 : En visitant les fermes communales. — Boutade. — Les armoiries et les couleurs de Lausanne (Méline). — Boutade. — Vieilleseries (Pierre d'Antan). — L'herbe, c'est l'herbe ! — Le Foot-ball au village (C. Rosenbusch). — La culotte juste et la culotte injuste. A la grande Combe. — Boutade.

EN VISITANT LES

FERMES COMMUNALES

Les autorités moudonnoises ont célébré le 1^{er} août tout en faisant la traditionnelle tournée des fermes de la commune. Cette visite des domaines n'est pas spéciale à la bonne ville des anciens Etats de Vaud, mais nulle part peut-être elle n'a un aussi haut degré de caractère d'une « journée vaudoise ».

Un plantureux dîner a été servi, à Cornier, à MM. les conseillers. On veut bien nous communiquer le texte des cartes du menu. Le voici :

Abbayi dao Conset Communat dé Maodon

— O A CORNI O —

dao premi dau mai dé août 1913

N'est pas gormand, ci qu'ama cein qu'est bon.
L'est gormand ci que ne vao pas tot medzi.

Soupa ao jardinadzou et à l'ordzou.

Apri la soupa, on verrou dé vin
Douté on étu ao médecin.

Fot lou camp à l'ouura.

Ne fao pas tot medzi sein bairé.

Favioulès et tsambetta dé caïon.

Vos z'estiuseré bin se parla dé caïon,
Ma n'est pas po vo dere que vos z'ein ité ion.

Dzenelliou freccasi.

L'é lei pllie villhes dzenelliés qué san lé pllie dūrés.

Salârda.

Du qu'on a de la bouonna salârda
On n'a pas falta dé moutârda.

Fremadzo.

Mi vao fremadzo ora,
Que ruti d'eïn onn'hora.

Câfè nè.

Avoué îdié dei cerises neyres, brantevin de li,
Bon cogaue et aotré bourtia.

A bairé ne l'ai îa pas tant dé mau,
Porvu qu'on pousse retraova l'otto.

Idié d'Aygn pō lei timpérins.
Vin d'Alliou pō lei z'autrou.

L'est on certain Oska Dauvezin, carbaté pé
la Douanne, decouté la carraie ai caïons,
à Maodon, qu'a coué, ruti, bulli et fre-
cassi tota cilia ratatouille.

On benirâo. — On vegnolan qu'étâi bin malado desai à n'on vesin qu'étâi veniu lo vairé :
— Oh ! te vâi, Daniet, su bin mau fotu, crayo bin qu'in su à la tralia dai matièrè. Lè la fin !
— Ma fâi, que vaô-tou, mon pourro François, le faut tot s'eïn allâ. Tè onco benirâo dè parti sti an, câ lè vignè san rudo pouètès.

Les armoiries et les couleurs de Lausanne.¹

Tous les Lausannois savent que les couleurs de leur ville sont le rouge et le blanc. Ce sont ces couleurs que l'on voit sur les volets du Châlet-à-Gobet et au Dézaley. Elles figurent sur l'écusson de Lausanne et sur le drapeau lausannois.

L'écu du chef-lieu du Canton de Vaud ci-contre est divisé horizontalement en deux parties *inégaies*, une partie blanche supérieure qui occupe le tiers supérieur, et une partie inférieure qui occupe les deux tiers inférieurs du champ de l'écu. En langage héraldique, on dit que l'écu de Lausanne est *de gueules au chef d'argent*.

Souvent l'armoirie de Lausanne est représentée divisée horizontalement en deux parties *égales* (disposition que les héraldistes nomment *coupé*). Ce mode de répartition des couleurs n'apparaît qu'à la fin du XVIII^{me} siècle. On peut le voir aujourd'hui peint sur les écussons des quartiers qui ornent les angles des cadrans de l'église St-François et de l'Hôtel-de-Ville et sous l'avant toit de ce dernier bâtiment ; on le voyait jadis sur les cocardes des casquettes des cadets de l'ancienne Ecole moyenne ; on le remarque encore sculpté sur quelques bâtiments communaux de date relativement récente et sur le sceau actuel de la commune.

M. A. Kohler, professeur au Collège cantonal, a prouvé que le véritable écusson officiel de Lausanne (Archives héraldiques 1892) est conforme au dessin ci-dessus et à la description que nous donnons en tête de ce chapitre. Il est ainsi décrit dans *Le Commentaire anonyme du Plaict général de 1638*. (Mémoires et documents de la Société d'Histoire de la Suisse romande). Une pierre sculptée fixée dans le mur de la façade sud de l'Hôtel-de-Ville, datée de 1454, montre l'écu conforme à notre dessin (cette pierre a été transportée à cette place car l'Hôtel-de-Ville date de 1458.)

Les documents suivants confirment la thèse de M. Kohler :

Un écusson sculpté sur une pierre déposée aux pas-perdus de l'Hôtel-de-Ville et qui surmontait jadis une des portes de la ville.

L'écu sur la carte de l'état de Berne de 1548.

L'écu de la fontaine de la Palud 1585.

Une sculpture qui surmonte une des portes de la tour du bâtiment de l'ancien collège-académie à la Cité.

L'écusson du plan Buttet 1635.

L'armorial des nobles arquebusiers de Lausanne 1654.

Deux cloches armoriées de la Cathédrale de Lausanne de 1674 et 1726.

L'écu de la salle du Conseil communal.

Les écus qui ornent les cintres des arcades de l'Hôtel-de-Ville.

Quatorze anciens sceaux sur quinze montrent aussi l'écu divisé inégalement.

Nous devons ajouter que d'autres documents, moins nombreux il est vrai, montrent des écus de Lausanne *coupés*, c'est-à-dire divisés en deux parties égales :

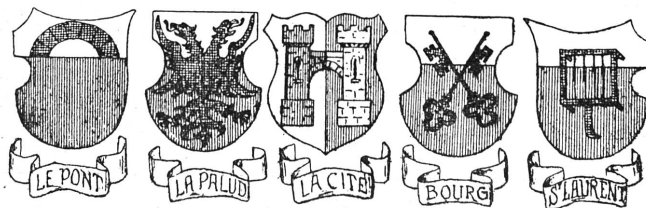
La grosse cloche de la Cathédrale 1583.

Des écussons sur les fontaines de la Palud et de la Cité 1726 et 1728.

Le grand sceau de 1526.

Actuellement, bien que le sceau communal le plus moderne porte un écu coupé, les imprimés officiels sont ornés d'une vignette représentant l'écusson de gueules au chef d'argent.

* * *



Les « cinq quartiers » de la ville de Lausanne formaient chacun une subdivision militaire qu'on appelait *bannière*. On peut voir les bannerets portant les drapeaux de leurs quartiers sur les intéressants vitraux anciens de la salle de la Municipalité.

La bannière de Bourg était : *de gueules (rouge) au chef d'argent (blanc) chargée de deux*

¹ Nous devons à l'obligeance de la rédaction du *Drapeau suisse* les clichés ci-dessus. Ce journal, bi-mensuel, revue d'histoire nationale, d'éducation et de récréation, édité par la *Revue militaire suisse*, se recommande à la sérieuse attention et à l'intérêt de tous les citoyens, des jeunes, particulièrement. Il est l'organe officiel central des Eclaireurs suisses.

clefs de sable (noires) posées en sautoir, soit l'écusson de Lausanne sur lequel se détachent deux clefs qui représentent l'attribut de St-Pierre, patron du quartier. « Sous cette bannière, marchaient les hommes de Bourg, depuis les portes de Martheray et d'Etraz jusqu'à la porte du Chêne, avec les hommes de Chailly, Belmont, Pully, Echissiez et Epalinges. » (Dict. Martignier et Decrousaz.)

La bannière de la *Palud* était : *de gueules au chef d'argent chargée d'une aigle éployée de sable*. « Sous elle, marchaient ceux qui habitaient depuis la porte de St-Etienne et les Escaliers du Marché jusqu'à la maison d'Etienne Chandelier et jusqu'à celle de Jaquette Angeline... et ceux de Jouxens, Mezery, Prilly et, dans certains cas, ceux de Romanel. » (Dict. Martignier et Decrousaz.)

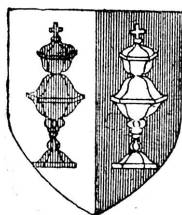
La bannière du *Pont* était : *de gueules au chef d'argent chargée d'une arche de pont, de sable*. « Sous cette bannière marchaient les hommes du Pont, de Cour, d'Ouchy, de Rive, de St-Sulpice et de Chavannes. » (Dict. Martignier et Decrousaz.)

La bannière de *St-Laurent* était : *de gueules au chef d'argent chargée d'un gril de sable*, on sait que le patron de ce quartier, St-Laurent, fut grillé vif en 258 à Rome. « Sous cette bannière marchaient les hommes qui habitaient depuis les ponts de St-Jean jusqu'à la porte de St-Laurent et aussi des hommes de Renens et de Crissier. » (Dict. de Martignier et de Crousaz.)

Enfin la bannière de la *Cité*, quartier de l'Evêque, avait un écu *parti* (divisé verticalement en deux parties) *d'argent et de gueules à deux tours jointes par une arcade cintrée de l'un en l'autre* (ce qui veut dire que la tour qui est sur le champ rouge (de gueules) est blanche (d'argent), et la tour qui se trouve sur le champ d'argent est rouge. On remarque par cette description et sur la figure ci-dessus, que la répartition des couleurs sur la bannière de la Cité est différente de celles des autres bannières. Cette répartition rappelle celle de l'écu de l'évêché de Lausanne figuré ci-dessous ; ce qui n'est pas étonnant puisque la Cité était le quartier de l'évêché qui portait un écu :

parti d'argent et de gueules à deux calices couverts de l'un à l'autre.

« Sous la bannière de la Cité, marchaient les laïcs de la Cité, de la Barre, du Mont, de Cugy, de Morrens et de Bretigny. » (Dict. Martignier et Decrousaz.)



Quelques mots sur le *Drapeau lausannois*. Celui-ci est aux couleurs de la ville, il est divisé horizontalement et perpendiculairement à la hampe en deux parties égales, une partie supérieure rouge et une partie inférieure blanche. Les lausannois contemplent ces couleurs quand, dans les grandes occasions on les hisse sur les édifices communaux. Le drapeau du bataillon des sapeurs pompiers, le drapeau (ou ce qui en reste) de l'ancienne Ecole

moyenne sont conformes à notre description.

Le drapeau porte donc les mêmes couleurs que l'écu sans en être la reproduction exacte, et cela n'a rien d'extraordinaire ; le drapeau d'un canton, d'une localité, d'une ville, etc., est souvent très différent de l'écu du canton, de la localité ou de la ville qu'il symbolise. L'écusson de Schaffhouse (canton) porte un béliet noir sur un champ d'or et le drapeau de Schaffhouse (canton) est vert et noir. Nous pourrions citer plusieurs exemples semblables.

Quelle est l'origine des couleurs lausannoises ? Il est impossible de répondre actuellement à cette question. Ce sont peut-être les couleurs de l'Evêché de Lausanne ou du Duc de Savoie ; ou peut-être des deux à la fois. Ces mêmes couleurs se retrouvent sur les écussons des quatre paroisses de Lavaux, sur ceux de Bulle, d'Avenches et de Villarlaz qui dépendaient aussi de l'évêché de Lausanne.

Les manteaux des huissiers lausannois, les volets de certains édifices communaux, des indicateurs de police, etc., portent les couleurs du chef lieu vaudois.

On représente souvent l'écusson de Lausanne fixé sur la poitrine d'un aigle à deux têtes. Le ou les animaux qui supportent un écu sont : des *supports d'armoiries* (les *tenants* diffèrent des supports en ce que cette dernière dénomination ne s'applique qu'aux êtres humains et à forme humaine ; les *soutiens* jouent le même rôle que les supports et les tenants mais sont d'origine végétale, très souvent un arbre, un cep de vigne.)

L'aigle est le support de l'écu lausannois, malgré que l'on peut voir celui-ci supporté par deux griffons sur la façade de l'Université.

Cette aigle impériale apparaît le 30 avril 1483 par une reconnaissance du Duc de Savoie aux lausannois, leur accordant le droit d'avoir un héraut à leurs armes *surmontées d'un aigle*, en signe que Lausanne est ville impériale. Cette sentence fut confirmée en 1517, par Charles III de Savoie.

Nous retrouvons cette aigle sur les plus anciens sceaux de Lausanne. Elle figure aujourd'hui sur les imprimés officiels communaux (voir ci-contre.)

Ajoutons que l'on représente volontiers un ensemble très décoratif formé de deux écus lausannois, accolés (cet ensemble) de deux lions comme supports et surmonté d'un écu chargé de l'aigle impériale à deux têtes. On voit ce motif entr'autres sur le plan Buttet et sur les belles étiquettes officielles des bouteilles de l'excellent Dézaley de la ville de Lausanne.

Arrivé au terme de ce long exposé, qui n'aura pas, nous le craignons fort, bien diverti nombre de lecteurs et de lectrices du *Conteur*, nous espérons cependant que ces lignes auront « choisi leur monde » comme disait le spirituel Töpffer. Les personnes qui « n'auront pas été choisies » voudront bien nous pardonner notre prolixité.

MÉRINE.



La noce de sœur Anne. — Un pasteur attendait, pour bénir leur union, deux époux qui l'avaient avisé de leur désir.

Une demi-heure déjà s'était écoulée et personne n'était venu. Le pasteur, qui commençait à s'impacienter, se promenait, fiévreux, de long en large dans le temple.

Le marguillier, lui, guettait à la porte l'arri-

vée de la noce. Comme il n'apercevait pas trace d'époux sur le chemin, il rentre dans le temple, et s'approche du pasteur, à bout de patience.

— Oh ! bien, Monsieur le ministre, on ne voit toujours rien. Y vous faut seulement aller. Y paraît qu'y se seront déjà repentus.

VEILLERIES

Promenade du matin.

L'autre jour j'allai dans les champs
Avec la belle Léonore,
Déjà les airs étaient brillants
Des premiers rayons de l'aurore.

Je ne vis point son char vermeil
De perles semant sa carrière.
Et ne pris pas garde au soleil
Déjà montant sur l'hémisphère.

Les bergères à leurs agneaux
Ouvraient déjà les bergeries,
Je n'aperçus point les troupeaux
Errants dans les plaines fleuries.

Savez-vous pourquoi ce jour-là,
Par un charme qui dure encore,
Je ne vis rien de tout cela...
C'est que je voyais Léonore.

Le chevalier DE CUBIÈRES,
1752-1820.

Le péché le plus grave.

« Est-ce tout ? N'oubliez-vous rien ?
Disait le père Cyprien
A Lucas, qu'il allait absoudre.
Songez qu'un seul péché mortel
Peut sur vous attirer la foudre
Et le courroux de l'Eternel. »

Lucas fouille dans sa mémoire.
Pour rendre sa confession
Plus entière et plus méritoire
Il dit avec contrition :
« Je m'accuse, et la faute est grande,
D'avoir bu, ne sais dans quel lieu,
Du mauvais vin, dont je demande
Sincèrement pardon à Dieu. »

François DE NEUFCHATEAU.
(Transmis par PIERRE D'ANTAN.)

L'HERBE, C'EST L'HERBE !

UN prédécesseur du juge de paix actuel de Moudon s'efforçait de concilier deux parties au sujet d'un droit de passage à travers une prairie. Après avoir entendu le demandeur énumérer avec abondance ses prétendus droits, il donna la parole au propriétaire du pré. Celui-ci, qui jusque là n'avait pas desserré les dents, se borna à articuler :

— L'herbe, c'est l'herbe ; et le foin, c'est le foin.

— Je ne saisis pas très bien, fit le juge ; votre voisin, selon vous, a-t-il, oui ou non, le droit de passer sur votre pré ?

— Je dis : « L'herbe, c'est l'herbe ; et le foin, c'est le foin. »

— Sans doute, mais exprimez donc votre pensée avec plus de clarté.

— Je ne puis pas dire autrement : « L'herbe, c'est l'herbe ; et le foin, c'est le foin ! »

— Voyons, mon ami, entendez-vous peut-être n'accorder le passage que les foin une fois coupés ?

— Parfaitement, parce que l'herbe, c'est l'herbe ; le foin, c'est le foin, comme Moudon, c'est Moudon !

On ne put en tirer autre chose, et sa façon de parler est demeurée proverbiale, si bien qu'à propos de tout ou de rien on entend dire à Moudon :

L'herbe, c'est l'herbe !

LE FOOT-BALL AU VILLAGE

II

APRÈS maints renseignements et savoureux réflexions, nos deux citoyens de Biolaz arrivent à se caser et s'apprentent à jouer du spectacle nouveau qui va s'offrir à leurs yeux.

— Dites moi, assesseur, en a-t-y fallu des chars de planches pour entourer un pareil plantage, ça doit être quand même une « jeunesse » conséquente pour se mettre pareillement dans les